



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Portant sur le projet de Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme
Commune de SAINT-MARTIN-DE-LA-BRASQUE

Par arrêté n° 02-2024 en date du 04 mars 2024, le Maire de Saint Martin de la Brasque a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, de la commune.

Monsieur Jacques SUBE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête publique se déroulera en Mairie, 6 cours du Mont Libre, 84760 Saint Martin de la Brasque, pour une durée de 33 jours consécutifs, du **LUNDI 15 avril 2024 à 08h30 au VENDREDI 17 mai 2024 à 16h30**.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions écrites et orales à la mairie les jours suivants :

- **Le lundi 15/04/2024 de 08h30 à 11h30 ;**
- **Le jeudi 02/05/2024 de 08h30 à 11h30 ;**
- **Le vendredi 17/05/2024 de 13h30 à 16h30.**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consulter le dossier d'enquête publique, et consigner ses observations et propositions sur le registre prévu à cet effet, ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à l'adresse postale de la mairie ou par voie électronique à l'adresse courriel js.ce84@outlook.com avec pour objet « Observations enquête publique - Commune de Saint Martin de la Brasque ».

Le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et sur le site internet de la mairie à l'issue de l'enquête pendant une durée d'un an.